

● (2.40 p.m.)

La mesure dont le ministre nous a saisis est un amendement à un bill adopté pour la première fois en novembre 1957, et j'aimerais signaler au ministre un article du bill—si je me trompe, qu'on me le dise—qui, à mon avis, exige un amendement, car je songe à la mise en pratique du remboursement des paiements anticipés. A moins qu'il n'existe d'autres règlements que je ne connais pas, et à ma connaissance il n'y a pas d'autres modifications, l'article 13 de la loi prévoit les cas où un bénéficiaire est réputé en défaut en ce qui concerne le remboursement du paiement anticipé.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Benjamin: Puis-je continuer pendant une minute ou deux, monsieur l'Orateur?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Je veux signaler ce qui suit au ministre, de sorte que quand le bill arrivera en comité, il pourra me donner raison s'il y a lieu et accepter un amendement. L'article 13 précise le cas où le bénéficiaire ne peut rembourser le paiement anticipé et l'alinéa (c) stipule que si le paiement anticipé n'est pas remboursé avant le 31 décembre de la nouvelle campagne agricole, suivant immédiatement celle où le paiement anticipé a été fait, où à telle date ultérieure que la Commission peut autoriser dans des cas spéciaux, le bénéficiaire est réputé en défaut. Je signalerai au ministre que le fermier qui touche le montant maximum, donc \$600, s'il y a droit, sera probablement incapable de vendre assez de grain avant le 31 décembre pour pouvoir rembourser le montant total. Je voudrais que le ministre propose un autre amendement au bill en vue de porter au 31 mars, ou à plus tard dans la prochaine campagne agricole la date de remboursement de ces paiements anticipés.

Je sais que la Commission peut faire des exceptions dans certains cas, mais ceux-ci peuvent être si nombreux que cela irait bien au-delà des cas spéciaux; il me semble que retarder la date à laquelle le remboursement peut être effectué pendant la prochaine campagne agricole, jusqu'au 31 mars, ne constituerait pas un changement important à la mesure législative, d'autant qu'il y a des chances que le cultivateur ne fera livrer que cinq boisseaux ou au plus six, à la fin de juillet et peut-être des contingents unitaires de un boisseau pour Noël; il ne pourra alors rembourser toute l'avance, même s'il s'agit d'un cultivateur qui ne peut prétendre à la

totalité du paiement anticipé. Cela signifie simplement qu'il a des emblavures plus modestes et récoltera proportionnellement moins de blé pour rembourser l'avance. J'espère que le ministre examinera cette mesure et s'il n'y a pas d'autres règlements ou modifications rectificatifs, qu'il apportera cette correction.

En terminant, je tiens à lancer un dernier appel à mes amis d'en face et à les assurer que cette question dépasse toutes considérations partisans. Si cela peut aider, je m'excuse de mes remarques désobligeantes à l'égard des libéraux, pour appuyer mon dernier effort pour persuader les vis-à-vis, surtout ceux de l'Ouest canadien, d'insister auprès de leurs collègues, et surtout du premier ministre et du ministre des Finances, sur la nécessité d'accorder au moins 20 millions de dollars, et mieux encore 30 millions, à nos cultivateurs de l'Ouest canadien pour financer une bonne partie du conditionnement de leur grain. A mon avis, c'est une juste part des frais, que le reste du pays peut supporter.

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, à propos de ce projet de loi, je suis en faveur des avances de \$600 consenties aux cultivateurs, afin de leur permettre de sécher leurs céréales, mais pourquoi faut-il tellement de temps pour décider le gouvernement à agir? C'est la même vieille rengaine: trop peu, trop tard.

Tous les députés de l'Ouest canadien ont vu se dessiner cette situation des grains gourds et humides dès le début de l'automne dernier. De nombreuses régions de l'Ouest canadien ont eu le plus de pluie et les pires conditions de récolte depuis vingt ans. En outre, dans de nombreuses régions, les récoltes ont été attaquées par un gel hâtif et les céréales n'ont pas mûri convenablement ou ont pris plus de temps que d'habitude pour le faire. Chaque semaine à la Chambre des communes, nous avons signalé au gouvernement qu'il serait difficile de récolter les céréales et de les faire sécher.

Tout cultivateur de l'Ouest sait qu'octobre venu, même si le temps est beau, les journées sont courtes pour moissonner et battre le blé. Le cultivateur doit s'estimer heureux s'il peut commencer à battre le blé avant midi et, à cause de l'humidité, il doit généralement arrêter vers 5 ou 6 h. Les journées de moisson sont beaucoup plus courtes qu'en août et en septembre. Ceux qui ont voyagé en voiture dans l'Ouest en octobre savaient déjà, en voyant partout le blé encore en andains, que nous aurions des difficultés. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a fait une tournée dans l'Ouest à cette époque et a déclaré que la situation n'était pas brillante, mais qu'il n'y